




Pêche de loisir

*Les nouvelles
règles 2026*

- 
-
- Depuis déjà quelques années, les contraintes sur la pêche de loisir se multiplient.
 - L'année 2026 ne déroge pas à cette règle avec une nouvelle fois son lot de réglementations et obligations supplémentaires venant s'ajouter à celles déjà existantes.

- Nous allons, aujourd'hui, essayer de vous les détailler le plus précisément possibles.
- Rien n'est parfait et nous ne prétendons pas avoir la science infuse aussi pardonnez nous d'avance si il y a quelques erreurs.
- Des évolutions sont également toujours possibles, aussi penser à consulter notre site internet ou nous vous apporterons au fur et à mesure de leurs évolutions les renseignements correspondants.





Moi aussi ?

- Premier point et non des moindres
- L'obligation de s'enregistrer **annuellement** comme pêcheur de loisir que l'on pratique de la côte, en bateau ou en plongée et ce dès l'âge de 16 ans.
- Declarer ses sessions de pêche et enregistrer les espèces pêchées, le nombre, la taille, le mode et le lieu de capture ainsi que son statut.

Pour ce faire, il y a déjà obligation d'avoir un téléphone portable et une connexion internet car cela ne peut se faire que via une application.

- Ou plutôt deux !
- Tout d'abord recherchez RecFishing sur la boutique d'applications de votre téléphone.
- Bien sélectionner l'application officielle car des résultats commerciaux peuvent apparaître dans les résultats de la recherche.

- Apple App Store (iOS):

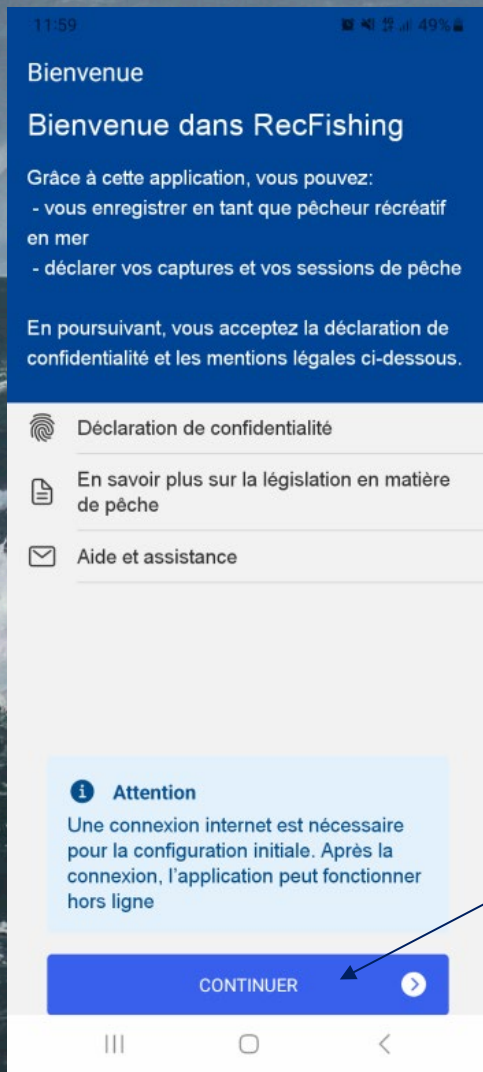
<https://apps.apple.com/fr/app/recfishing/id6746253374>

- Google Play Store (Android):

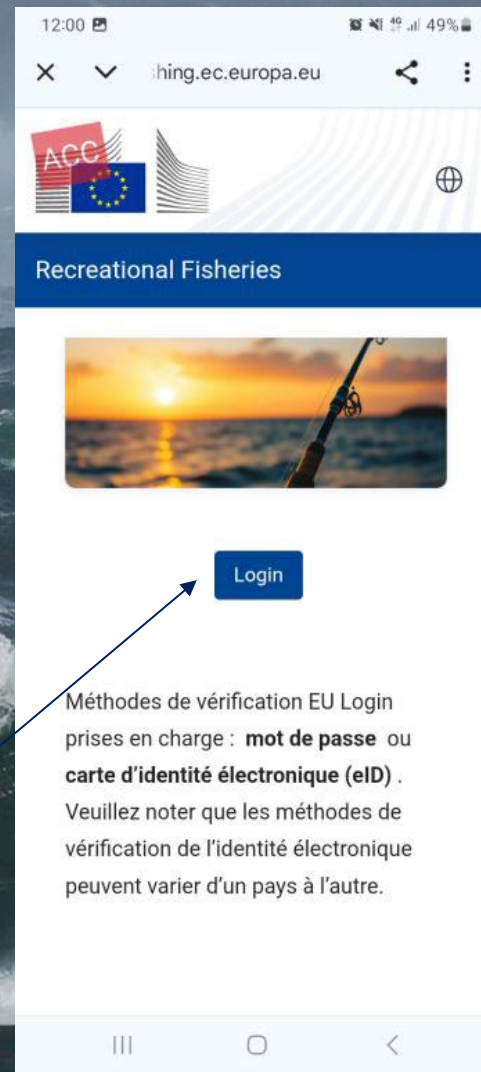
<https://play.google.com/store/apps/details?id=eu.europa.publications.recfishing>

Une fois cette étape passée, vous pouvez installer l'application puis passer à la phase d'authentification

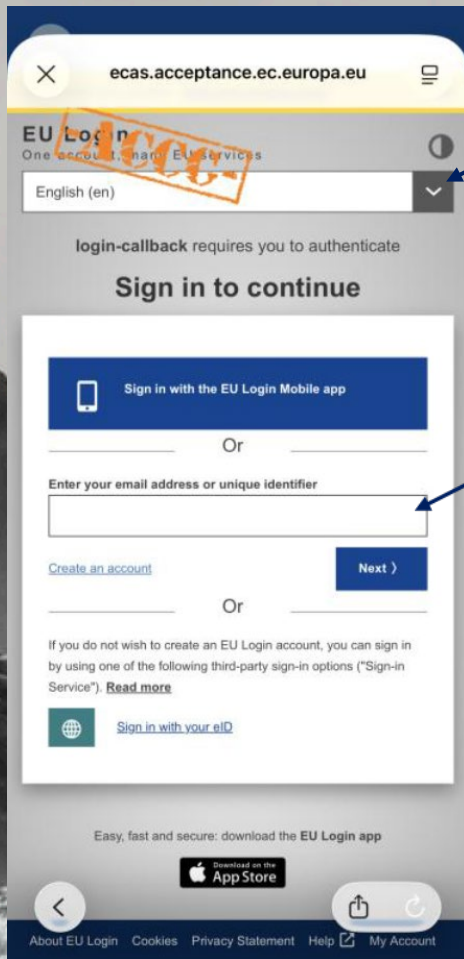




Cliquer pour continuer l'authentification



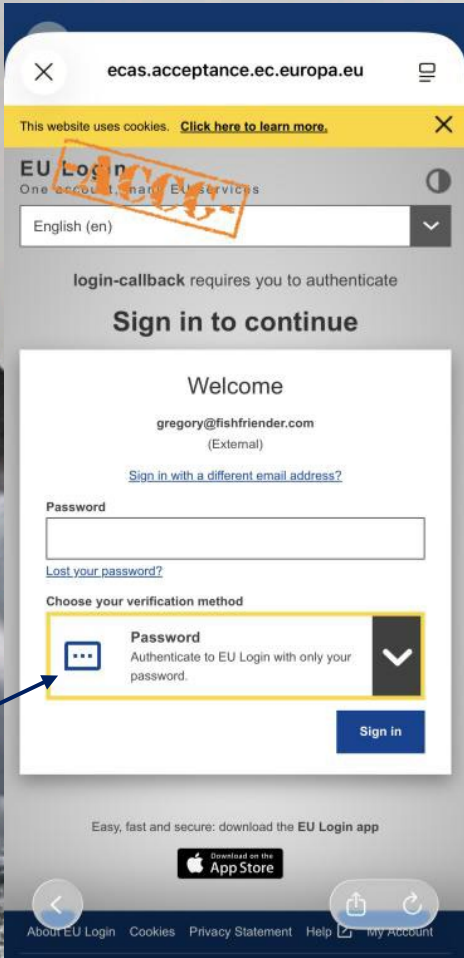
- il faut créer un compte sur le service d'authentification des utilisateurs de la Commission européenne et donc avoir une adresse mail valide puis créer un mot de passe, C'est le seul moyen de se connecter à RecFishing

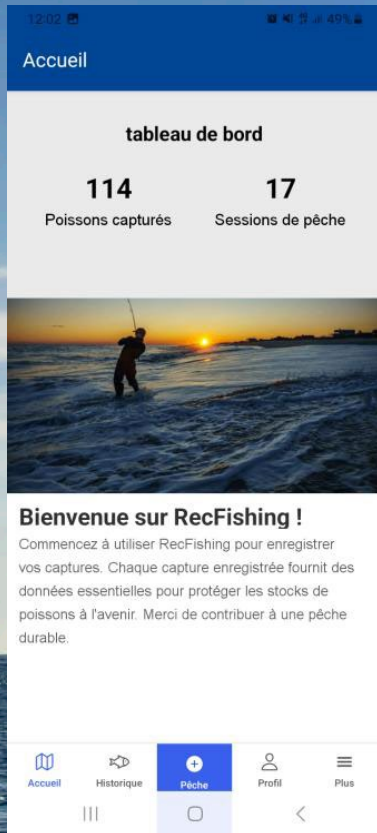


Pensez à modifier la langue

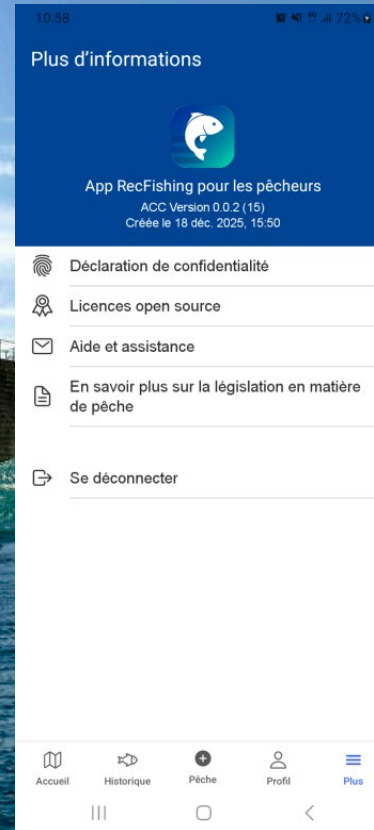
Sélectionner la méthode email/mot de passe

Sélectionner mot de passe en méthode d'authentification

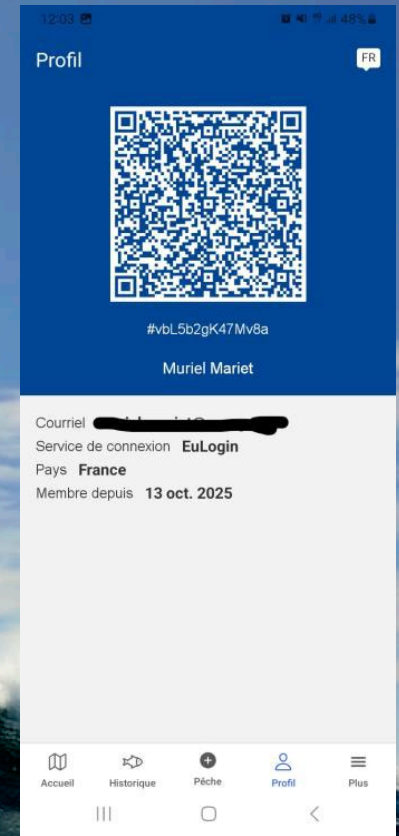




Page d'accueil



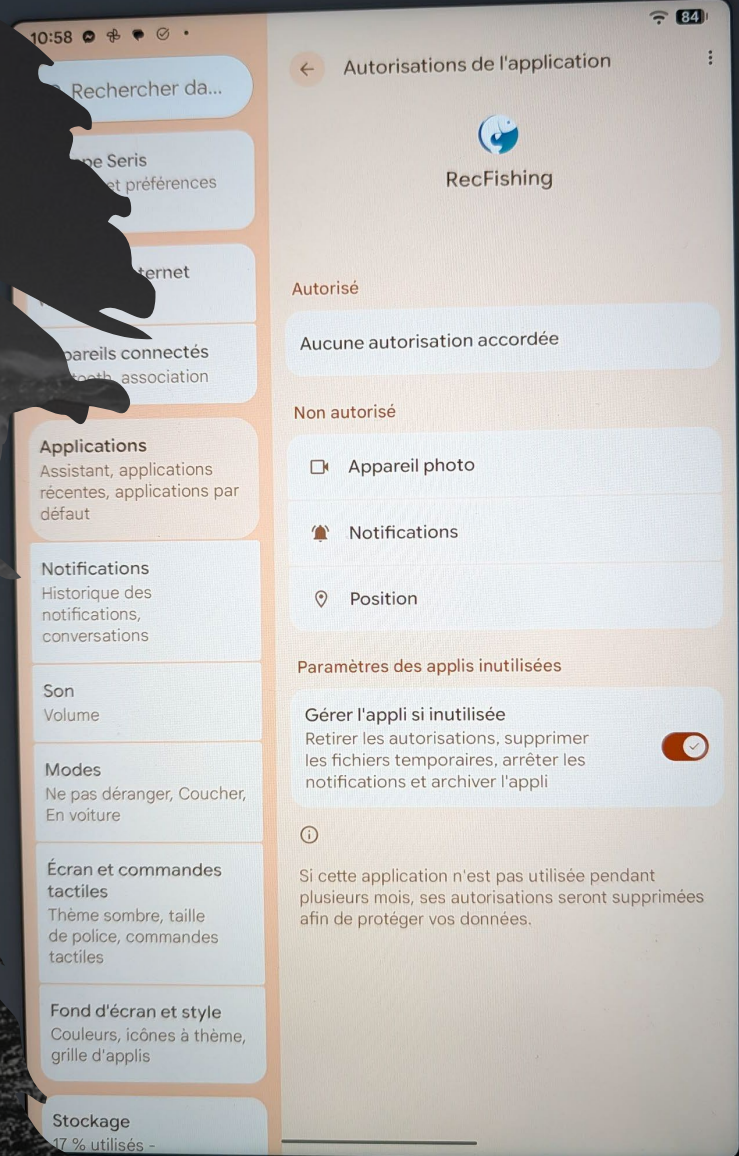
Menu avec 5 boutons proposés



Profil généré automatiquement après connexion. Penser à vérifier que vous êtes bien connecté avec le bon profil

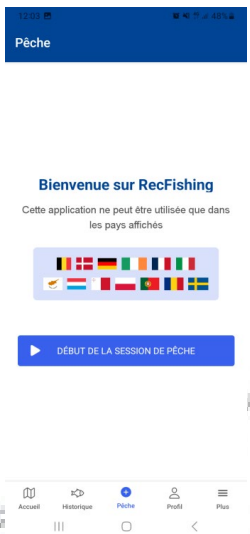
- L'application peut demander les autorisations suivantes lors de votre première utilisation:
- Appareil photo/Photos: pour prendre des photos de vos prises ou importer des photos depuis votre galerie.
- Notifications: pour autoriser les notifications et alertes.
- Position/Localisation: utiliser pour déterminer la zone de pêche (et non vos coordonnées exactes).

Ces autorisations sont modifiables à tout moment dans les paramètres de votre appareil.

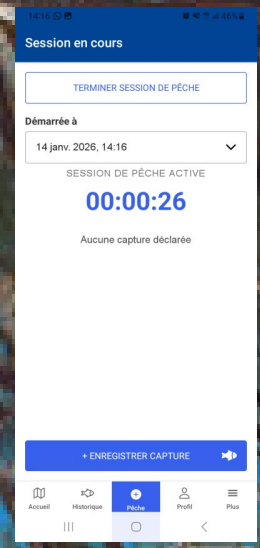


Validation de votre session de pêche (obligatoire avant chaque sortie) à partir de l'onglet « Pêche »

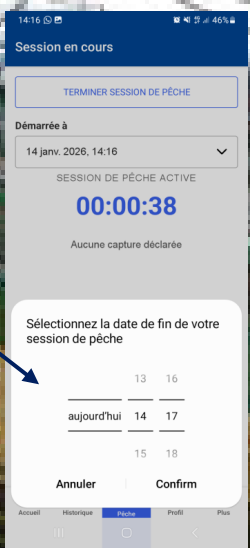
Appuyer pour commencer votre session



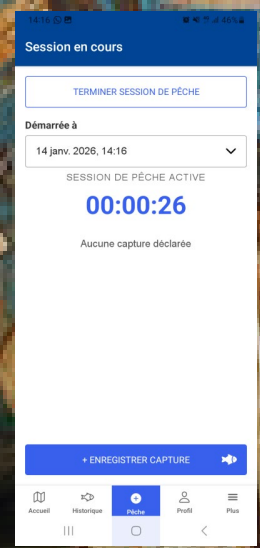
Cliquer pour terminer votre session



Choisir la date et heure de fin et confirmer



Cliquer pour enregistrer vos éventuelles captures

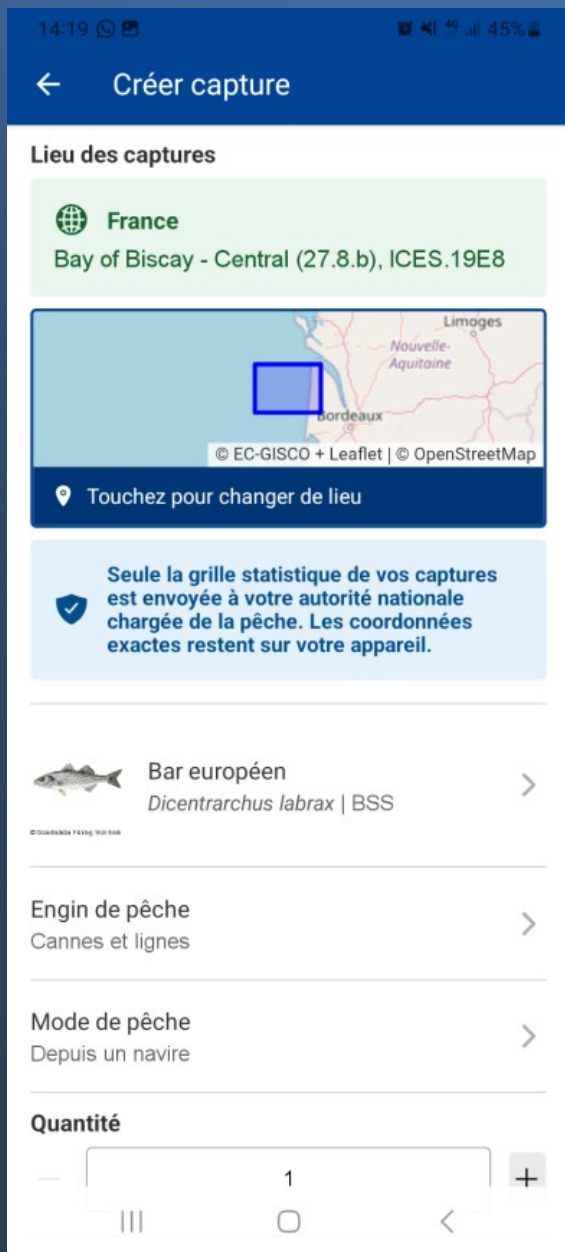


Déclaration de capture à faire dans **les 24h maximum** suivant l'heure exact de celle-ci.

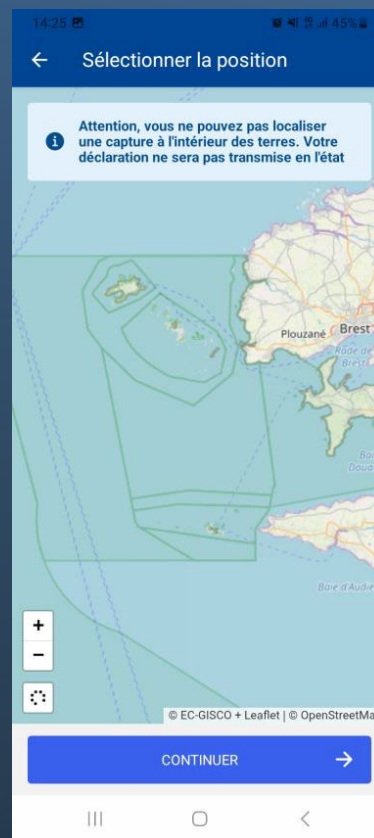
Pour cela, cliquer sur l'onglet **"Pêche"** et sélectionner la session pour laquelle vous avez à déclarer vos captures puis cliquer sur **"enregistrer capture"**.

La page **"créer capture"** va s'ouvrir et vous devrez valider votre position, l'espèce capturée, le type d'engin de pêche utilisé pour le faire, le mode de pêche et le statut de celle-ci.

The screenshot shows a mobile application interface for managing fishing sessions. At the top, the status bar displays the time 14:16, signal strength, Wi-Fi, and 46% battery. Below this, a dark blue header contains the text "Session en cours". A white button with a blue border is labeled "TERMINER SESSION DE PÊCHE". Underneath, the text "Démarrée à" is followed by a white dropdown menu showing "14 janv. 2026, 14:16" and a downward arrow. Below the dropdown, the text "SESSION DE PÊCHE ACTIVE" is displayed. A large blue digital timer shows "00:00:26". Below the timer, the text "Aucune capture déclarée" is shown. At the bottom of the screen, a blue bar contains a white button labeled "+ ENREGISTRER CAPTURE" with a white fish icon. Below this bar is a navigation bar with five icons: a book for "Accueil", a fish for "Historique", a plus sign for "Pêche" (which is highlighted with a blue background), a person for "Profil", and a hamburger menu for "Plus".



Sur cette page la position s'affiche automatiquement grâce à la géolocalisation de votre téléphone si la fonction est activée.



Cliquer pour continuer

Il vous faut maintenant déclaré l'espèce capturée

Pour cela cliquer pour sélectionner l'espèce dans le menu déroulant ou faites une recherche par nom dans la barre de recherche.

Create catch

Catch location

France
Western English Channel (27.7.e), ICES.25E5

Tap to change location

Only the statistical grid of your catch is sent to your national fisheries authority. The exact coordinates remain on your device.

Albacore
Thunnus alalunga | ALB

Fishing gear
Spear guns and harpoons

Fishing mode
From the shore

Quantity
1

Species details

Size Weight Status

Sélectionner une espèce

Recherche

Aiguillat commun
Squalus acanthias | DGS

Albacore
Thunnus albacares | YFT

Anchois commun
Engraulis encrasicolus | ANE

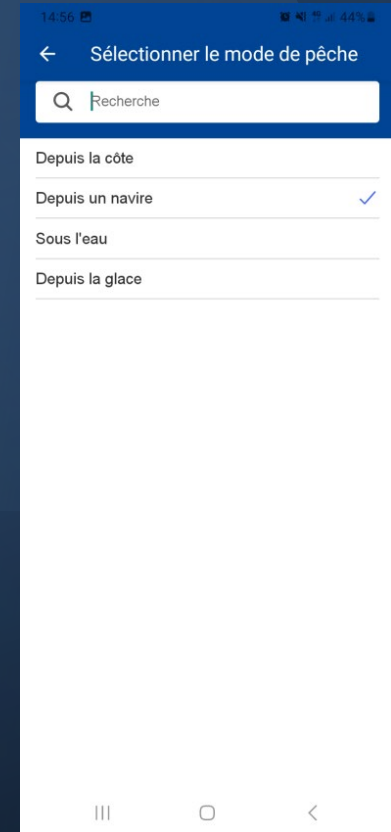
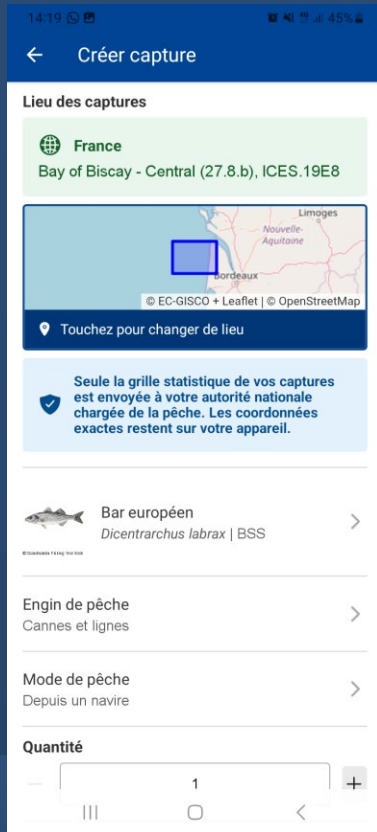
Anguille d'Europe
Anguilla anguilla | ELE

Bar européen
Dicentrarchus labrax | BSS

Barbue
Scophthalmus rhombus | BLL

Baudroies
Lophiidae | ANF

Puis le type d'engin de pêche et le mode de pêche utilisé



On arrive au
bout de
cette
première
phase...
quoique !

- Il va falloir maintenant indiqué la quantité, la taille et le poids ainsi que la date et l'heure de capture et préciser si la capture a été conservée ou relâchée

14:57 44%

← Créer capture

1 +

Données relatives à l'espèce

Rapport longueur/poids
Des estimations sont disponibles pour cette espèce. Vous pouvez remplir soit la longueur, soit le poids, l'autre sera calculé automatiquement. Vous pouvez toujours remplir les deux valeurs.

Taille	Poids	Statut
50 cm	kg ~ 1.32kg	<input type="checkbox"/> Conservé(e)

Date et heure
14/01/2026, 14:18:58

Tag
Indiquez le numéro de la bague de marquage le

Tableau des captures
Ajouter une image (facultatif)

CONTINUER

III O <

- Il y a, suivant l'espèce, différent mode de déclaration proposée: individuellement ou par lot.
- Le mode individuel vous permet de déclarer chaque poisson avec sa propre taille, son poids et son statut.

Mode individuel

+/- pour ajuster la quantité

Sélection du statut

Remplir pour chaque capture la taille, le poids et le statut

15:01 44%

← Créer capture

Mode de pêche >
Depuis un navire

Quantité
- 2 +

Mode Par lot
 Par individu Par lot

Données relatives à l'espèce

Rapport longueur/poids
Des estimations sont disponibles pour cette espèce. Vous pouvez remplir soit la longueur, soit le poids, l'autre sera calculé automatiquement. Vous pouvez toujours remplir les deux valeurs.

Taille	Poids	Statut
50 cm	kg ~ 1.32kg	<input checked="" type="checkbox"/> Relâché(e)
cm	kg	<input type="checkbox"/> Conservé(e)

Date et heure
14/01/2026, 14:18:58 ∨

Tag

- Le mode par lots permet de déclarer les poissons lorsqu'ils sont de taille similaire et capturés en grand nombre

Mode déclaration par lots

Sélectionner le mode par lot et remplir la taille et le poids moyen ainsi que le statut

15:37 43%

← Créer capture

Mode de pêche
Depuis un navire

Quantité
- 2 +

Mode Par lot
 Par individu Par lot

⚠ Avertissement
Vous ne pouvez utiliser le mode Par lot que si vos captures sont de taille similaire et sont toutes soit conservées soit relâchées.

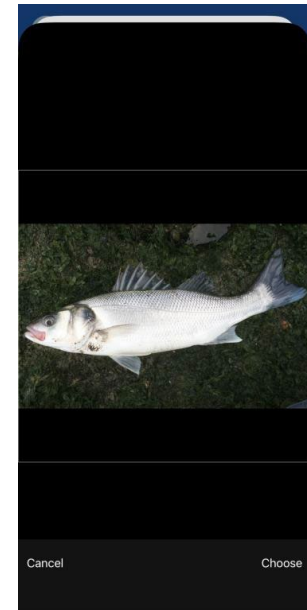
Données relatives à l'espèce

🐟 Rapport longueur/poids
Des estimations sont disponibles pour cette espèce. Vous pouvez remplir soit la longueur, soit le poids, l'autre sera calculé automatiquement. Vous pouvez toujours remplir les deux valeurs.

Taille moyenne	Poids moyen	Statut
50 cm	kg ~ 1.32kg	<input checked="" type="checkbox"/> Relâché(e)

Date et heure
14/01/2026, 14:18:58

- Il reste encore deux étapes à franchir pour terminer cette déclaration.
- La première, enregistrer une photo liée à votre capture (ceci est facultatif), La deuxième et dernière vérifier votre déclaration, la modifier si besoin et la confirmer.
- Une fois cette étape franchit, aucun retour en arrière ni modification ne sera possible. Elle sera transmise automatiquement.



Bien vérifier les informations saisies avant de confirmer



- Ne pas oublier que l'enregistrement, la déclaration de session de pêche, la déclaration de capture sont à faire par toutes les personnes présentes à bord et participant à la partie de pêche lors de la sortie. Les contrôles ne vont pas manquer sur ce point tout comme sur les quantités réellement pêchées et les espèces présentes à bord ou au débarquement. Les espèces ciblées par cette mesure sont pour l'instant :
- le lieu jaune, le bar, le maquereau, la dorade rose, le thon rouge.

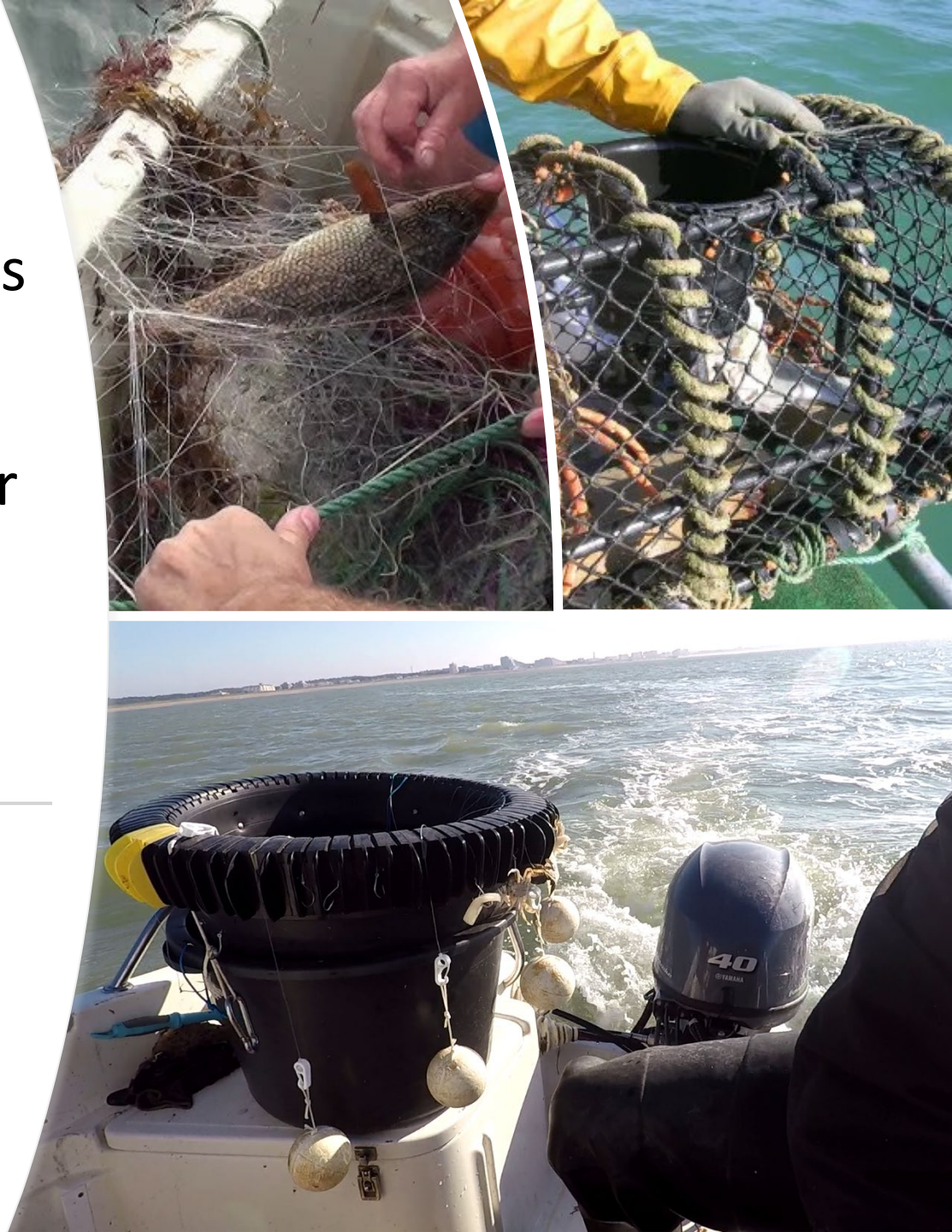
LES PÊCHEURS AMATEURS DEVRONT DÉCLARER LEURS PRISES EN LIGNE

C'est enfin terminé pour ce point.
Du moins pour l'instant car on n'est pas à l'abri de nouvelles mesures et restrictions.



Reste deux autres points
modifiés en 2026

Le premier concerne les engins de pêche dormants (casiers, filets, palangres) et leur identification.



Pour éviter
toute
interprétation
voici la version
officielle du
texte à paraître.

« 1. Les engins dormants utilisés pour la pêche sont clairement marqués de manière que l'engin de pêche puisse être identifié et lié au pêcheur de loisir l'utilisant ou à son propriétaire, selon les modalités de présentation suivantes :

« a) Pour tout engin de pêche dormant, une étiquette doit être fixée directement soit sur la ligne principale soit sur l'engin de pêche soit sur chaque bouée rattachée à l'engin ;

« b) Les engins dormants utilisés pour la pêche de loisir sont également marqués de manière adéquate pour signaler la présence de l'engin de pêche à la surface de l'eau ou de la glace.

« 2. Chaque étiquette est :

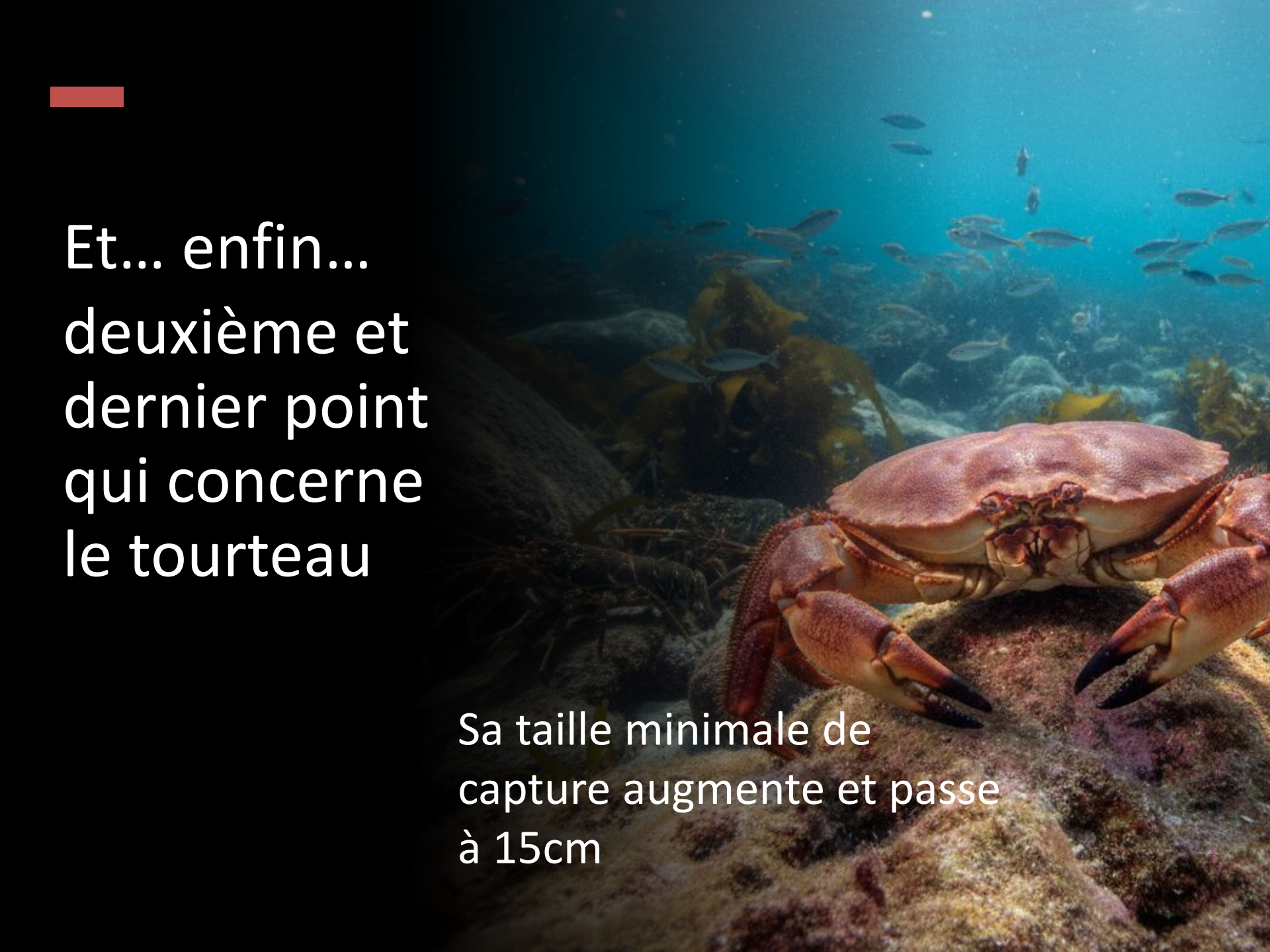
a) faite dans une matière durable ;

b) solidement fixée à l'engin ;

c) est clairement lisibles et identifiables ;


d) ne peut être enlevée, effacée, modifiée, rendue illisible, recouverte ou cachée ; et

e) indique le nom, le prénom du propriétaire de l'engin et lorsqu'il existe le numéro d'identification du navire, le cas échéant le numéro de téléphone et l'adresse du propriétaire.»»

A large crab with a reddish-brown carapace and black claws is positioned on a rocky seabed covered in algae. The background shows a clear blue ocean with numerous small fish swimming. A small red horizontal bar is located in the top left corner of the image.

Et... enfin...
deuxième et
dernier point
qui concerne
le tourteau

Sa taille minimale de
capture augmente et passe
à 15cm

A photograph of a lighthouse on a rocky island. The lighthouse is a tall, cylindrical structure with a lantern room at the top. It is surrounded by dark, jagged rocks. The ocean is turbulent, with large, white-capped waves crashing against the base of the lighthouse and the rocks. The sky is a clear, pale blue. The overall scene is dramatic and powerful.

Voilà, j'en ai fini sur les nouveautés pour cette saison 2026.

J'espère avoir été assez clair dans les explications que je vous ai donné.

Une importante mise à jour du site internet de l'APAI est en cours pour y intégrer tous ses points de la réglementation 2026 aussi je vous invite fortement à le consulter régulièrement pour vous tenir informer.

En cas de modifications majeures nous éditerons une InfoFlash qui sera envoyée sur vos adresses mail (du moins pour les adhérents qui nous l'ont transmise).

Merci pour
votre
attention et
votre
patience.